

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

033-200053759-20191021-lmc100000383424-DE

Envoi Préfecture : 30/10/2019 Retour Préfecture : 30/10/2019

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 21 octobre 2019

Approbation du contrat de dynamisation et de cohésion territoriale de Haute Saintonge et point d'avancement sur la contractualisation territoriale suite à la plénière Néo Terra

Synthèse

Convaincue qu'il est urgent de résorber le sentiment de déclassement territorial, de redonner du sens à la fonction de centralité au sein du territoire aux bourgs et petites villes, de la nécessité de dépasser les logiques de concurrence entre les territoires, de favoriser les synergies entre le monde rural et le monde urbain, la Région s'engage dans la mise en œuvre d'une action publique volontariste de proximité.

La politique contractuelle territoriale appréhende le développement des territoires de façon globale en cohérence avec les priorités stratégiques portées par Néo Terra : le développement des circuits alimentaires, la requalification des friches industrielles, la revitalisation des centres villes et centres bourgs, le développement des énergies renouvelables, le maintien de la biodiversité, les mobilités, le développement de l'économie circulaire, la consommation foncière en lien avec les objectifs du SRADDET.

Aussi, au terme d'un processus d'élaboration fondé sur la co-construction Région – Territoire de projets et à l'appui d'une territorialisation des dispositifs sectoriels, il est proposé d'adopter le contrat de dynamisation et de cohésion Haute Saintonge.

Ce sont ainsi 40 contrats de territoire qui ont été élaborés ; une nouvelle série de contrats sera proposée à la prochaine séance plénière de façon à couvrir le territoire régional.

Incidence Financière Régionale

Mobilisation des budgets des politiques sectorielles et contractuelles régionales.

Autres Partenaires mobilisés

Les principaux partenaires mobilisés sont l'Europe, l'Etat, les autres collectivités territoriales ou leurs groupements ainsi que les acteurs socio-économiques.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2019

N° délibération : 2019.1795.SP

N° Ordre : 43

Réf. Interne : 364577

C - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CO2 - POLITIQUE CONTRACTUELLE

302A - S'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement

OBJET : Approbation du contrat de dynamisation et de cohésion territoriale de Haute Saintonge et point d'avancement sur la contractualisation territoriale suite à la plénière Néo Terra

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L4211-1 et L4221-1,

Vu la délibération n°2017.728 de la Séance plénière du Conseil Régional en date du 10 avril 2017, adoptant la politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'avis de la commission n°5 "Aménagement du Territoire - Santé - Coopération Interrégionale - Actions Européennes et Internationales - Tourisme" réunie et consultée,

Région la plus vaste de France, la Nouvelle-Aquitaine a entrepris une politique volontariste de cohésion territoriale et de soutien à l'attractivité des territoires, à commencer par les plus vulnérables d'entre eux.

La politique contractuelle territoriale poursuit ainsi deux objectifs majeurs :

- soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la formation et de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables, notamment en matière de santé,
- exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

Ce rapport propose un nouveau contrat, portant à 40 le nombre de contrats finalisés. Une ultime vague de contractualisation a démarré à la mi- année de façon à couvrir le territoire régional en 2019.

Le contrat de Haute-Saintonge par la stratégie et les projets mis en avant s'inscrit dans l'ambition de la feuille de route Néo Terra d'accompagnement et d'accélération de la transition écologique et énergétique en Nouvelle-Aquitaine.

Les contrats de territoire sont établis selon plusieurs principes :

- la co-construction Région-Territoire de projets : depuis l'élaboration du diagnostic territorial, jusqu'à l'élaboration du plan d'actions, en passant par le partage d'une vision commune des enjeux de développement du territoire et de la stratégie à déployer ;
- la possibilité de compléter le diagnostic par une réflexion stratégique et prospective du développement du territoire, en identifiant les facteurs de changements et d'inertie ;
- la recherche de solidarités infra-territoriales et le renforcement de coopérations entre territoires de contractualisation ;
- la transversalité : le contrat permet de disposer d'une vision transversale et dynamique de l'investissement régional sur un territoire pour les trois ans à venir. Les pôles et directions opérationnelles de la Région ont ainsi été sollicités sur chaque contrat pour émettre un avis quant à l'opportunité et l'éligibilité des actions proposées, mais aussi pour enrichir la stratégie ;
- la proximité : par le rôle pivot de l' élu de territoire référent et du chargé de mission territorial ;
- l'adaptabilité : si une méthode type a été proposée, chaque territoire a fait l'objet d'une méthode projet ajustée, pouvant notamment donner lieu à une concertation peu ou prou élargie ;
- une méthode « flash » pour aboutir en quelques mois à une stratégie partagée et définir les fondements d'un accompagnement des projets structurants sur les trois années à venir.

Les contrats de territoire traduisent l'ambition d'un développement local qui s'appuie sur les atouts de tous les territoires en favorisant la territorialisation des politiques régionales. Engagement de la Région pour les trois années à venir, la contractualisation renouvelle le pacte de confiance Région-Territoire de projets.

Le contrat de dynamisation et de cohésion Haute Saintonge

Situé au sud de la Charente-Maritime, entre Cognaçais et Bordelais, au contact de 3 autres départements (Charente, Dordogne et Gironde), le territoire de contractualisation de la Haute Saintonge est composé de la communauté de communes du même nom, la plus étendue de France (1 760 km²). En 2014, ses 129 communes comptent près de 67 800 habitants.

Territoire rural peu dense, il est organisé autour de deux pôles principaux situés dans la moitié nord, Jonzac et Pons (respectivement 4 700 et 2 700 emplois en 2014), et de la commune de Montendre dans la moitié sud (1 400 emplois).

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20191021-lmc10000383424-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 30/10/2019
Retour Préfecture : 30/10/2019

La Haute Saintonge bénéficie d'infrastructures de transport routières (A1 et N10) et ferroviaires (TER et Intercités Nantes-Bordeaux) structurantes.

L'attractivité démographique du territoire s'affirme sous l'effet d'un solde migratoire largement excédentaire depuis le début des années 2000. La population s'accroît en effet à un rythme soutenu, après une longue période de déprise ce qui engendre un renouvellement de la ressource en main d'œuvre, la limitation du vieillissement de la population et la dynamisation de la consommation locale et donc de l'économie présente.

Le tissu économique local demeure spécialisé dans des secteurs industriels tels que les industries du bois-papier-imprimerie, la fabrication de machines et équipements, les industries agroalimentaires et les industries extractives.

Dans le cadre des mutations de son tissu économique, la Haute-Saintonge a fait de la requalification des friches industrielles un outil central de développement économique de son territoire. L'objectif principal est la création d'emplois sur les sites abandonnés en lien avec les besoins du territoire et tout particulièrement en locaux d'activité/industriels. Cet engagement rejoint l'ambition de sobriété foncière portée par Région Nouvelle-Aquitaine qui s'appuie sur la reconquête du foncier dégradé et notamment des friches en faisant de ces espaces une opportunité de sobriété foncière et de développement économique.

Le poids important de l'agriculture qui caractérise le territoire (15% de l'emploi en 2014) contribue également à la surreprésentation de la sphère productive. La sylviculture est également très présente sur le territoire, alimentant une filière industrielle de sciage/travail et transformation du bois.

La présence de pépites (Survitec spécialisée dans la mécanique de sécurité), la dynamique territoriale émergente en matière de mobilité durable, ainsi que de production d'énergies renouvelables, à la faveur des ressources géothermiques (réseaux de chaleur de Jonzac et Pons) et des opportunités de développement du bois-énergie, constituent des atouts.

La Haute-Saintonge possède un ensemble d'aménités pour renforcer les activités touristiques du territoire : une offre thermale récente, un patrimoine naturel varié (estuaire, rivières, forêts), un patrimoine architectural, gastronomique et viticole, des infrastructures d'itinérance douce, une offre festivalière fournie mais méconnue.

La stratégie du contrat s'articule autour de 3 enjeux :

1. Consolider l'attractivité économique du territoire
2. Poursuivre la dynamique engagée en matière d'énergie renouvelable
3. Développer et valoriser le cadre de vie.

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : le réaménagement d'une friche industrielle (ex-site de l'entreprise Wesper) à Pons en vue d'y accueillir plusieurs entreprises, l'aménagement d'une pépinière d'entreprises tournée vers la filière aéronautique sur le site de l'aérodrome de

Jonzac, l'organisation d'un congrès national sur le thème du traitement naturel des végétaux et animaux, la réalisation du 3ème forage géothermal de Jonzac, l'aménagement d'une Maison du Kaolin au sein du Bureau d'Information Touristique (BIT) de Montguyon, la poursuite du déploiement des énergies renouvelables en créant des installations thermiques à base de biomasse, géothermie basse température et développer l'énergie solaire thermique, la création et l'extension de maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) à Saint-Bonnet-sur-Gironde, Montguyon et Saint-Aigulin.

Une aide à l'ingénierie territoriale cohérente avec les thématiques opérationnelles retenues est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Le contrat de Haute Saintonge est annexé à la présente délibération ; il se compose du contrat rappelant la stratégie partagée et précisant les engagements des parties prenantes, d'une synthèse du diagnostic et du plan d'actions. Une synthèse est exposée en fin du présent exposé des motifs.

Des contrats de territoire contribuant aux ambitions de Néo Terra, feuille de route régionale de la transition environnementale et climatique.

Par la séance plénière du 9 juillet 2019, la Région Nouvelle Aquitaine affirme son objectif d'accompagnement de l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030. La Région renforce l'action publique dans le sens du changement climatique et de la prise en compte des enjeux environnementaux.

Le développement des solidarités urbain-rural et l'émergence de modèles de développement plus durables est au cœur de la nouvelle politique contractuelle.

La politique contractuelle mobilise l'ensemble des politiques sectorielles en faisant en sorte que chaque territoire puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la formation et de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables notamment en matière de santé.

Plus de **200 projets** liés à la transition énergétique et écologique sont inscrits dans les contrats approuvés. Parmi ceux-ci, la moitié est constituée de **projets structurants**, reconnus comme prioritaires pour le développement du territoire, dont la mise en œuvre va s'engager dans les premiers temps du contrat. L'autre moitié se compose de **projets en amorçage**, c'est-à-dire des projets en construction qui sont à accompagner dans la durée du contrat afin d'en favoriser l'émergence.

A titre d'illustration, **la revitalisation des centres villes centre bourgs** par le développement de commerces de proximité, de lieux de services innovants, de halles et marchés, de maisons de santé (Bocage Bressuirais, Gâtine, Haute Corrèze Ventadour, Brive Tulle, pays Vézère Auvézère...) doit contribuer à la **sobriété foncière**, de même que **la requalification des friches industrielles** (Grand Cognac, Saintonge Romane, Lacq Orthez Béarn des Gaves).

Les mobilités constituent aussi un sujet central des contrats de territoire se traduisant par la création de pôles d'échanges multimodaux (Cœur Entre Deux Mers, Isle en Périgord), des réflexions sur les mobilités actives et durables (Haute Corrèze Ventadour, Grand Angoulême la Rochefoucauld Porte du Périgord, etc.), ou encore des projets de garages solidaires (Marennes Oléron Rochefort Royan).

La transition agricole est un sujet majeur partagé par de nombreux territoires. Du fait d'échelle de contractualisation élargie, les **circuits alimentaires locaux** sont appuyés sur la quasi-totalité des contrats de territoire avec la création d'ateliers de transformation collective (Saintonge Romane, Marennes Oléron Rochefort Royan...), l'engagement de démarches alimentaires territoriales (Grand Guéret; Val de Garonne Guyenne Gascogne...), l'approvisionnement de la restauration collective hors domicile, la transformation et la commercialisation de produits agricoles bio (Vals de Saintonge...), le développement d'espaces test agricoles.

Autre levier contribuant à la transition énergétique, le développement et la diversification des énergies renouvelables : la création d'unités de méthanisation (Grand Pau, Sud Gironde...), de réseaux de chaleur (Limoges métropole, Grand Pau-Pays de Nay...), la rénovation thermique des bâtiments publics (Saintonge Romane, Brive Tulle...), la création d'éco-quartiers (Ouest Charente pays du Cognac, Sud Vienne...), le développement de réflexion globale en matière d'énergie dans le cadre de la démarche régionale TEPOS (Territoires à énergie positive).

Enfin, l'environnement avec la préservation des continuités écologiques (Gâtine...), de la ressource en eau (Thouarsais Loudunais...), la prévention et la gestion globale des déchets verts (Cœur Entre Deux Mers...) et les projets de développement de l'économie circulaire et d'écologie industrielle (Grand Bergeracois...) ont constitué des axes majeurs de travail lors de l'élaboration des contrats de territoire.

Le contrat de territoire est construit autour d'axes stratégiques adaptés aux spécificités des territoires. Volontairement souple, il permettra d'intégrer de nouveaux projets et de renforcer les initiatives des territoires dans la mise en œuvre de la feuille de route Néo Terra.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- **d'ADOPTER** le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale Haute Saintonge,
- **d'AUTORISER** le Président du Conseil Régional à signer le Contrat qui sera finalisé avec les partenaires signataires conformément aux avis présentés en annexes,
- **de DONNER DELEGATION** à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce contrat. Les opérations feront l'objet d'engagements financiers de la Région au fur et à mesure du dépôt des dossiers complets, sous réserve d'éligibilité aux règlements en vigueur et dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.

Décision de l'assemblée plénière :

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Président du Conseil Régional,



ALAIN ROUSSET